

Rungis, le 4 juin 2025

## Compte-rendu du groupe de travail CPPNI Transport Routier de Voyageurs du mardi 3 juin 2025 :

### 2 points à l'ordre du jour :

- Indemnisation des coupures/amplitude
- Questions diverses

### 1. Indemnisation des coupures/amplitude

En préambule, le Président présente la synthèse des revendications portées par les organisations syndicales suite à la précédente et première réunion du groupe de travail le 15 avril dernier. Il est procédé à une relecture des articles 4 et 7 de l'accord du 18 avril 2002 puis, en introduction, le Président mentionne la frilosité des entreprises au vu de l'impact économique de ces mesures tout en soulignant leur volonté d'avancer dans le but de renforcer l'attractivité du métier et de valoriser le travail des salariés. Il précise toutefois un point de réserve extrêmement fort de leur point de vue concernant la notion d'insuffisance horaire qu'ils ne souhaitent pas modifier. Il soulève que des échanges sont en cours concernant l'indice CNR (Comité National Routier, qui est une référence clé dans le calcul de l'indexation gazole : il reflète le coût mensuel du gazole pour les PL, hors TVA, et est ajusté en fonction des remboursements partiels de la TICPE) qui ne prends pas en compte le coût des coupures et amplitudes (transports scolaires et lignes régulières).

L'OTRE rebondit en précisant qu'ils discutent de la possibilité d'intégrer les éléments de rémunération dans le calcul de l'indice CNR, mais cela pose un problème technique en termes de recueil des données. Ils précisent également qu'un travail est à mener quant à la concurrence frontalière concernant l'activité de tourisme.

La FNTV et la FNTR rejoignent ce constat, en stipulant que des simulations sont à préparer en termes d'impact économique.

### PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**  
Secrétaire Général  
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**  
Secrétaire Général Adjoint  
06 73 59 09 89

Charles **MORIT**  
06 11 66 65 48

Emilie **BLAISE**  
06 25 51 05 05

La délégation de la CFDT estime qu'il est légitime d'évoquer l'impact économique, mais qu'il existe un contraste entre leur volonté d'avancer et la frilosité des entreprises. Elle souligne qu'il est fort regrettable de constater que la notion d'insuffisance horaire est le point de réserve des organisations patronales alors même qu'il s'agit de la principale revendication de l'ensemble des organisations syndicales. La délégation rappelle qu'au vu des nombreux départs en retraite prévus ces prochaines années, il est primordial de travailler sur le sujet des coupures et de l'amplitude car ce sont clairement des points de « non-attractivité » du métier, les nouvelles recrues ne restent pas dans le secteur du transport de voyageurs, la pénurie va progresser tant que les salariés ne seront pas indemnisés à juste titre. L'impact économique doit être discuté avec les Autorités Organisatrices. Les nouveaux indices CNR sont publiés depuis le 31 mai dernier.

Le Président rappelle que le but du groupe de travail est de mener une réflexion sur une stratégie commune afin d'aboutir sur une éventuelle négociation. Les entreprises réfléchissent à la manière de répercuter l'impact économique vers les Autorités Organisatrices. Le cadre du débat étant posé, le Président rappelle que la prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet à 9h30 et précise qu'ils devraient être en mesure de proposer un calendrier et souhaitent continuer à avancer sur les réflexions quant aux revendications des organisations syndicales.

La délégation CFDT rappelle qu'en prochaine réunion plénière, la revendication suivante sera à l'ordre du jour : augmentation de la prime de départ en retraite à 6 mois de salaire.

Les Organisations patronales doivent se concerter à ce sujet, la FNTV précise toutefois avoir déjà avancé sur le sujet et être en mesure de faire une proposition lors de la prochaine réunion plénière.

Prochaine réunion du groupe de travail prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 9h30.

## **2. Questions diverses**

Absence de questions diverses.